



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton (Québec) G0X 2N0
Téléphone : 819 221-2839
Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

Rédaction : Charline Plante, mairesse

Infolettre municipale – Mai 2026

Fête des Patriotes

Lundi, le 18 mai prochain, les bureaux municipaux seront fermés.

Rencontre de consultation – Refonte du plan d'urbanisme



Distribution alimentaire – IMPORTANT

Le service de distribution alimentaire de la Maison de l'Abondance, qui dessert les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Paulin, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé et Saint-Élie-de-Caxton, prendra fin officiellement le 10 juillet 2026.

Les acteurs du milieu travaillent actuellement, en collaboration avec les municipalités et les partenaires concernés, afin d'élaborer une solution pour assurer la continuité du service d'aide alimentaire sur le territoire de la MRC de Maskinongé.

Sachez que la situation est prise au sérieux. Les démarches en cours visent à maintenir ce service essentiel et à faire en sorte que la transition se déroule le plus adéquatement possible pour les personnes concernées.

Nous vous invitons à privilégier les communications officielles de la municipalité pour obtenir les informations concernant la suite. D'autres informations seront communiquées prochainement lorsque le nouveau fonctionnement sera confirmé.

Pour toute question ou besoin de soutien, vous pouvez communiquer avec :

- Manon Vigneault-Gosselin

Moisson Mauricie et Centre-du-Québec

orcom@moisson-mcdq.org

819 371-7778 #6

- Roseline St-Onge

Regroupement des partenaires en développement social MRC de Maskinongé

agent1@rpdsmaskinonge.ca

819-534-5321

Visite de l'usine Les Sources Saint-Élie

En collaboration avec les actionnaires de l'usine, Les sources Saint-Élie, une visite des infrastructures de l'usine ainsi qu'une rencontre avec l'hydrogéologue responsable sont organisées. Le nombre de places est limité. Les personnes intéressées doivent remplir le formulaire disponible sur le site web de la municipalité et retourner au bureau municipal. Nous communiquerons seulement avec les personnes participantes. La visite aura lieu le 28 mai en après-midi. Cette activité est réservée exclusivement aux citoyennes et citoyens de notre municipalité.

Service de prélèvement

Saviez-vous que vous pouvez faire vos prises de sang directement à la municipalité — gratuitement? C'est simple : déposez votre requête dans la boîte prévue à l'entrée, et le service de rendez-vous vous contactera avec la date et l'heure de votre prélèvement.

Où : rez-de-chaussée de la municipalité

Quand : les mardis et jeudis. Les requêtes peuvent être déposées tous les jours de la semaine.

Utilisez ce service pour nous aider à le maintenir dans notre communauté!

Exposition « Les visages de l'ombre »

Venez découvrir des histoires touchantes et inspirantes de travailleurs étrangers qui contribuent chaque jour à nourrir notre société, souvent dans l'ombre.

Tout le mois de mai au Garage de la Culture, du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h 30.

À travers des portraits humains et authentiques, cette exposition met en lumière leur courage, leurs défis et leurs espoirs. C'est une invitation gratuite et enrichissante pour tous.

Feux extérieurs

Avant de faire un feu extérieur, il est essentiel d'avoir obtenu l'autorisation nécessaire. De plus, le conseil municipal a modifié la réglementation concernant les feux extérieurs. Ainsi, un ajout à l'article 33 est dorénavant en vigueur :

- Aucune autorisation ne sera donnée suite à la fonte des neiges et ce, jusqu'au 15 juin ou lorsque les conditions climatiques le permettront.
- Le demandeur doit avoir 18 ans et plus lors de la demande.

Bazar Végétal

Le Bazar Végétal aura lieu le samedi 23 mai de 9 h 00 à 16 h 00 en plein cœur du village à côté de l'église.

Au programme cette année: de nombreux exposants horticoles et agroalimentaires seront là pour partager leurs produits et leur savoir-faire. Il y aura des artisans créatifs et de la vente de transplants et de semences.

Le Bazar Végétal vous attend donc pour une journée d'émerveillement et de découvertes.

Désinstallation des abris d'auto

Vous avez installé un abri d'auto dans votre cour cet hiver ? La Municipalité vous rappelle qu'il est maintenant le temps de procéder à sa désinstallation. La date limite pour le faire est le 1er mai. Il faut enlever la toile et démonter la structure. À noter que ce règlement s'applique également dans le cas des abris de roulotte, caravane, souffleur et V.T.T. Pour obtenir de plus amples infos à ce sujet, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 819 221-2839 poste 2945 ou encore écrivez à :

info@st-elie-de-caxton.ca

Règlement 2026-002 autorisant et encadrant les unités d'habitation accessoires

Le conseil municipal a adopté le règlement 2026-002 afin d'autoriser et d'encadrer l'implantation des Unités d'Habitation Accessoires sur notre territoire. Quelques étapes restent à franchir avant de la mise en vigueur du règlement. Celui-ci doit obtenir la certification de conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé. Nous vous tiendrons informés dès que le règlement sera applicable.

